

PROTOCOLE DE DEROULEMENT DES ACTIVITES DE DECOUVERTE DES PATRIMOINES

Le Directeur,

Chambéry

le 11 juin 2020

Objet

Protocole de déroulement des
activités de découverte des
patrimoines

Dans le cadre de la programmation des activités de découverte des patrimoines proposées par la Fondation Facim et pour répondre aux exigences de conduite sanitaire suite à l'épidémie de COVID 19, la Fondation Facim a rédigé un protocole déterminant le rôle de chacun pour la bonne conduite des dites activités.

Ces recommandations de pratique sont temporaires.

Elles doivent être lues et comprises et sont amenées à évoluer en fonction, notamment

- de l'évolution de la situation sanitaire ;
- des évolutions règlementaires ;
- des retours d'expérience individuels de tous.

A ce jour, l'animation des activités de découverte des patrimoines est **autorisée** pour des groupes de **10 personnes maximum** (encadrement compris). Il est entendu que si ces contraintes devaient être levées lors de la phase 3 du déconfinement, les recommandations seraient automatiquement réévaluées.

La Fondation Facim s'engage à ce que chaque guide des hautes vallées de Savoie ou accompagnateur en montagne suive les recommandations suivantes :

- Se laver les mains très régulièrement ou utiliser du gel hydro-alcoolique ;
- Se distancier d'au moins un mètre de chaque autre personne autour de soi (ou d'au moins 2 mètres lorsqu'il s'agit d'une activité de type « randonnée ») ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- Renoncer à la réalisation d'une prestation s'il/elle présente des symptômes du Covid-19 ;
- Porter une visière (mise à disposition par la Fondation) : avec désinfection avant et après chaque visite (sauf dans le cas d'activité type « randonnée » avec distanciation de 2m) ;
- Ne pas faire de manipulation ou alors exceptionnelle (uniquement dans le cadre de l'organisation d'un verre de l'amitié) avec dans ce cas, nettoyage des mains avec gel avant et après le service éventuel exclusivement par le guide.

Le guide doit également rester audible malgré la contrainte de distanciation physique. (Pour les visites où cela s'avère nécessaire, la Fondation Facim assure la mise à disposition pour chaque guide n'en étant pas doté d'un micro amplificateur voire d'un pointeur).

Afin de satisfaire l'ensemble des visiteurs demandant à participer aux activités et les Offices de Tourisme en recherche de rentabilité, la visite pourrait être adaptée par le guide si cela est possible sur le site concerné **et en concertation entre la Fondation et le partenaire.**

Dans le contexte actuel, la Fondation Facim ne peut engager la responsabilité de ses guides dans l'organisation d'une dégustation.

Le guide devra respecter les consignes émises par les structures partenaires.

La fondation Facim s'engage également à communiquer les règles ainsi édictées à son public dans tous ses documents de communication et sur son site internet.

Le partenaire ou structure conventionnant avec la Fondation dans le cadre de ses activités s'engage à :

- respecter les consignes sanitaires générales édictées par le gouvernement ;
- veiller également le cas échéant au respect des conditions sanitaires édictées par son propre métier et pour les lieux dont il a la charge, objet des activités de découverte (et dans ce cas, il les porte à la connaissance de la Fondation FACIM par l'intermédiaire du référent en charge de l'activité) ;
- respecter le protocole en informant le client des obligations qui lui incombent et listées ci-dessous.

Pour rappel : dans le cas des dégustations organisées (hors verre de l'amitié) par les structures partenaires, il revient à la structure partenaire et à son personnel de gérer l'organisation de la dégustation.

Le public :

- respecte les conditions sanitaires générales en vigueur ;
- porte obligatoirement un masque dès lors que la visite se passe en tout ou partie à l'intérieur ou dès lors qu'il ne peut respecter les distanciations sociales (le masque n'est pas fourni par la Fondation Facim ; chaque participant doit donc se doter de son propre masque) ;
- devra s'inscrire obligatoirement en amont de la visite (auprès de la structure partenaire, du bureau des guides ou de la Fondation Facim selon les visites).

Le guide se réserve le droit de refuser toute personne qui ne portera pas de masque, et/ou qui refusera l'application des gestes barrières.

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites ne seront pas autorisées à participer à l'activité.

Date

11/06/2020

La FONDATION FACIM
La direction
FONDATION FACIM
59 rue du Général Perceval
73600 SHAMBERY
Tél : 04 79 60 59 00
www.fondation-facim.fr
Siret 309 276 723 00041 - APE 9499Z